

1) L'Assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé de modifier les statuts de la Société en ce qui concerne les pouvoirs de la direction et de la surveillance de la Société.

2) Les modifications proposées sont les suivantes :

a) La direction de la Société est confiée à un conseil d'administration composé de sept membres élus par l'Assemblée générale.

b) Le conseil d'administration est investi des pouvoirs suivants :

1) Représenter la Société vis-à-vis des tiers.

2) Approuver les comptes de la Société et les répartir.

3) Approuver les budgets et les comptes de la Société.

4) Approuver les emprunts de la Société.

5) Approuver les acquisitions et les aliénations de biens de la Société.

6) Approuver les opérations de la Société.

7) Approuver les opérations de la Société.

8) Approuver les opérations de la Société.

9) Approuver les opérations de la Société.

10) Approuver les opérations de la Société.

11) Approuver les opérations de la Société.

12) Approuver les opérations de la Société.

13) Approuver les opérations de la Société.

14) Approuver les opérations de la Société.

15) Approuver les opérations de la Société.

16) Approuver les opérations de la Société.

17) Approuver les opérations de la Société.

18) Approuver les opérations de la Société.

19) Approuver les opérations de la Société.

20) Approuver les opérations de la Société.

3) Les modifications proposées sont soumises à l'Assemblée générale pour approbation.